

Jeunes	Regroupement de Jeu Inter CD031563 & 1er Tour du Championnat Départemental U12 2017 - 2018	30 Septembre à Ste Agathe
--------	---	--

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général spécifique des épreuves fédérales en simple et en double et des Inter-régions U16.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à tous les joueurs et joueuses nés en 2006 ou plus, licenciés dans le département de l'ALLIER, du CANTAL ou du PUY DE DÔME, à jour de leur certificat médical de non contre indication à la pratique du Golf, validé par leur Club et titulaire au minimum d'un drapeau Jaune.

Les scores bruts obtenus sur 9 trous constitueront le 1er tour du Championnat Départemental dont chaque participant dépend (CD03 - CD15 - CD63).

FORME ET NIVEAU DE JEU

Catégories 2018	Née en	Niveau de jeu Minimum	Forme de Jeu
U12	2006 et après	Classés	9 trous Stroke Play
		Non Classés jusqu'à drapeau Jaune	9 trous Strokeford

INSCRIPTIONS

Inscription des joueurs par leur club de licence auprès de **Guy DELAY 06 82 46 63 46 - guy.delay@wanadoo.fr**, au plus tard le Mercredi 27 Septembre.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- RDV à partir de 10h00,
- Départs de la rencontre sur 9 trous à partir de 10h30,
- Différents ateliers (putting, approche, practice,...),
- Débriefing et goûter

SUIVEURS DE PARTIE

Les parties seront suivies et chaque club inscrivant des jeunes doit fournir la liste des bénévoles présents sur place et disponibles pour assurer le rôle de suiveur (3 jeunes inscrits = un suiveur au minimum).

ACCES AU TERRAIN

L'accès au terrain sera limité aux joueurs, aux suiveurs de parties officiels et autres personnes autorisées par le comité de l'épreuve.

DEPARTAGE

En cas d'égalité, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, ou sur les 9, 6, 3 et le dernier trou, selon la forme de jeu.

Si l'égalité subsiste, on comparera les scores trou par trou en remontant (17, 16, 15, ...).

COMITE DE L'ÉPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant du CT031563 et de l'arbitre, ou OEC ou ASBC désigné.